

Séance
extraordinaire
26 août 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-SIXIÈME
(26^e) JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MIL TREIZE (2013) À COMPTER DE 19 h
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6,

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors qu'un (1) membre du personnel-cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y prend part.

13.08.469

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur général et greffier adjoint rédige le procès-verbal.

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent d'un commun accord à l'avis de convocation selon l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes afin d'ajouter le point suivant en Affaires nouvelles :

- « *Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Dessau pour le contrôle qualitatif par un laboratoire* » dans le cadre du projet de construction du réservoir d'eau potable.

Les membres du conseil confirment leur approbation à ces ajouts en apposant leur signature au présent procès-verbal.

M. Jean Bélanger, maire

Monsieur Gilles Lavoie, conseiller du district 1,

Monsieur Normand Gagnon, conseiller du district 2,

Monsieur Georges Jalbert, conseiller du district 3,

Monsieur Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,

Monsieur Marcel Dubé, conseiller du district 5,

Monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6.

13.08.470

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

3. Autorisation pour la mise en place d'un comité de travail pour le remplacement de monsieur Yves Sénéchal.

TRAVAUX PUBLICS

4. Adjudication d'un contrat à la firme Lafontaine Leclerc pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable.

URBANISME

5. Avis de motion d'un règlement pour remplacer et abroger les règlements numéros 2012-1287 et 2011-1256 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des « nodules noirs » ou de « la maladie du cerisier ».

AFFAIRES NOUVELLES.

6. Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Dessau pour « le contrôle qualitatif par un laboratoire » dans le cadre du projet de construction du nouveau réservoir d'eau potable.
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de l'assemblée.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13.08.471

AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR LE REMPLACEMENT DE MONSIEUR YVES SÉNÉCHAL

CONSIDÉRANT le décès de monsieur Yves Sénéchal, directeur du greffe et des communications, le 4 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sénéchal doit être remplacé et que le comité de travail mis en place verra à proposer les différentes options possibles pour pourvoir ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de mettre en place un comité de travail composé de messieurs Jean Bélanger, maire, Gilles Lavoie, conseiller, Normand Gagnon, conseiller, Léo Caron, directeur des ressources humaines et Joël Harrisson, directeur général.

TRAVAUX PUBLICS

13.08.472 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME LAFONTAINE-LECLERC INC. POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour la construction d'un réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE six (6) propositions ont été déposées au bureau du greffe à savoir :

- Inter-Projet : 3 400 370.88\$, taxes incluses
- BSL entrepreneur général : 3 020 393.25\$, taxes incluses
- Lafontaine Leclerc Inc. 2 511 942.19\$, taxes incluses
- Les Construction Bé-Con Inc. 4 772 497.28\$, taxes incluses
- Les Construction Polaris Inc. 2 680 067.25\$, taxes incluses
- Allen entrepreneur général Inc. 2 519 619.64\$, taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation par la firme Dessau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Lafontaine-Leclerc Inc. le contrat pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable au montant de 2 511 942.19\$, incluant les taxes.

URBANISME

13.08.473 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT POUR REMPLACER ET ABROGER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2012-1287 ET 2011-1256 CONCERNANT L'ÉLAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES AINSI QUE LES MESURES À ADOPTER AFIN DE CONTRER LE FLÉAU DES « NODULES NOIRS » OU DE « LA MALADIE DU CERISIER ».**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement pour remplacer et abroger les règlements 2012-1287 et 2011-1256 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des « nodules noirs » ou de « la maladie du cerisier ».

AFFAIRES NOUVELLES

13.08.474 **ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME DESSAU POUR « LE CONTRÔLE QUALITATIF PAR UN LABORATOIRE » DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE.**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Dessau pour le contrôle qualitatif par un laboratoire dans le cadre du projet de construction du nouveau réservoir d'eau potable au montant de 2950\$ plus les taxes.

13.08.475 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée

13.08.476

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 10 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint